



COMMERCIAL, l'Avenir se dessine

Il y a plus d'un an, la Direction nous annonçait qu'un Projet de réorganisation allait toucher tous les agents des différents Services du Commercial. Ceci, en raison d'évolutions techniques, commerciales ainsi que du nouveau réseau actuel.

Dans ce même cadre, nous apprenions que les locaux de ces Services allaient subir une refonte totale des espaces, en intégrant les préconisations de l'étude ergonomique demandée par les Membres CGT au CHSCT, car la vétusté de ceux-ci l'exigeait.

La première phase de travaux va d'ailleurs se terminer fin-février 2013 et les locaux de la rue Maguelone vont être réceptionnés.

Ceci est pour nous une grande satisfaction, car nous avons trop souvent dénoncé ces problèmes qui dégradaient considérablement les conditions de vie et de travail des agents.

Dernièrement, la Direction a informé les différentes Instances de l'évolution de ce grand chantier et nous a communiqué les perspectives détaillées de fonctionnement de ce futur Service.

Il en ressort, que la Direction a décidé de réunir tous les agents des services actuels, en un seul et même service.

A ce jour il existe donc, plusieurs services (**ACV, TS, BRIF, etc..**) bien distincts, dans leurs différentes activités de travail et de fonctionnement.

Demain, tout ceci sera balayé et verra naître notamment, un nouveau métier appelé « **Conseiller en Mobilité** ».



Dans ce domaine, des réunions ont déjà eu lieu pour travailler sur cette nouvelle définition de fonction ainsi que sur les autres en vigueur actuellement.

En revanche, au niveau des conditions de travail, la Direction nous a présenté plusieurs scénarios de roulement afin d'en prendre connaissance et de donner notre avis.

Pour coller au plus près des desideratas des agents il nous a paru judicieux de les consulter afin de voir quel type de roulement leur convenait le mieux.

La Direction a répondu favorablement à notre demande et a questionné officiellement le personnel. Il en est ressorti, que le roulement « Numéro 2 par Groupe » a été choisi par la majorité des agents.

Cependant quelques problématiques se posaient tel que :

- L'organisation des journées de travail le samedi,
- Présence d'un Agent de Maitrise sur toute l'amplitude horaire d'ouverture des agences, pour les prises de responsabilités et de sécurité,
- Les effectifs,
- La présence d'un agent d'accueil à l'Agence « Mosson ».

.../...

Les problématiques exposées ci-dessus ont été prises en compte. La Direction nous a assuré que toutes discussions étaient possible pour réajuster le dispositif en cas de nécessité.



Ceci est pour nous une bonne base de travail afin de préparer les prochaines échéances et nous avons donné un avis favorable.

Enfin, la semaine dernière, nous avons eu la restitution du "Diagnostic sur le Stress" et "les Risques Psychosociaux". Nous ne manquerons pas d'utiliser les préconisations données par le Préventeur, afin de les intégrer dans ce grand Projet.

Dans l'attente ou pour plus d'information, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus.

Information Importante :

Malgré l'accord signé par la CGT, sur **une prime de 34 €uros**, pour **le 3ème samedi travaillé**, et après plusieurs courriers de réclamation, la Direction refuse à ce jour de payer cette prime aux agents du service commercial. Un agent de ce service a saisi la justice et c'est donc, devant le Conseil des Prud'Hommes de Montpellier que sera tranché ce litige. Nous vous en tiendrons informés.



Affaire des 400 €uros

Jeudi 28 février 2013, à 9h se déroulera le procès en appel de l'affaire des "400 €uros". Nous invitons un maximum de personne, ne travaillant pas ce jour, de venir à l'audience. Rendez vous à 8h45 devant le palais de justice, 1 rue du Maréchal Foch à Montpellier (à coté de l'Arc de Triomphe).



Rappel : Déviation des Bus Bd Jeu de Paume :

Suite aux problèmes que vous rencontrez tous les jours, au niveau des travaux du Bd Jeu de Paume, nous avons obtenu la déviation systématique des lignes de bus 6 et 7, par l'axe «rue St Louis» et «Bd Gambetta», en l'absence des agents des chantiers qui régulent la circulation sur cet axe. Si vous rencontrez des problèmes dans l'application de cette consigne (votre sécurité et votre responsabilité sont engagées), n'hésitez pas à contacter vos élus.



Le 21 Février 2013